



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

N° 22 06 .04 23

Département de l'Aube

Arrondissement de  
Bar-sur-Aube

Communauté de  
Communes de la  
Région de Bar sur  
Aube

Nombre de  
membres dont le  
conseil doit être  
composé : ..... 50  
Nombre de  
conseillers en  
exercice : ..... 50

Date de  
convocation :  
31 mars 2023

## DELIBERATION

### CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente, les Membres du conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 31/03/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence** : Philippe BORDE, président.

**Étaient présents** : BAUDIN Claudine, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, CAILLET Laurence, DOS SANTOS Marinette, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GERARD Valérie, HUBAIL Claudine, LEGER Walter, LORIN Thierry, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne, JOBERT Didier, BORDE Philippe, BOUR Patrice, ANTOINE Fabrice, PETIOT Claude, BARBIEUX Philippe

**Mandat de procuration** : AUBRY Michel à BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick à GERARD Valérie, CRESPIE PAIS DE SOUSA Marie-Agnès à WOJTYNA Lucienne, DEREPAIS Martine à PICOD Gérard, DESCHARMES Michel à BORDE Odile, HACKEL Claude à RENARD Régis, INGELAERE Raynald à PETIOT Claude, MAITRE Pierre-Frédéric à BORDE Philippe, NOBLOT Christophe à JOBERT Didier, PIOT Bernard à RIGOLLOT Marie-Noëlle, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne, NICOLO Denis à LEGER Walter

**Absents** : CLAYES TAHKBARI Katty, DEROZIERES Jean-Luc, FATES Hervé, GATINOIS Michel, MARY Patrick, PETIT Pascale, YOT Olivier, LELUBRE David, HENQUINBRANT Olivier, GAUCHER Guillaume, LEMOINE Pascal

**Secrétaire de séance** : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....27  
Absents ayant donné mandat de procuration.....12  
Absents.....11  
Votants.....39

**OBJET : CONVENTION ACCES A LA DECHETERIE AVEC SIEDMTO POUR 6 EX-COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE SOULAINES**

Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
aucun		aucun	aucun

**Rapporteur : Monsieur Gérard PICOD, Vice-Président**

Monsieur le Vice-Président rappelle que suite à la création de la Communauté de Communes de Venduvre Soulaines, la collecte des déchets ménagers sur les communes de l'ancienne Communauté de communes de Soulaines (CCS) qui était jusqu'alors assurée par la CCRB est depuis assurée par le Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (SIEDMTO). Le SIEDMTO avait sollicité la CCRB afin que l'accès à la déchèterie de la CCRB puisse être maintenu aux habitants de l'ancienne CCS moyennant une participation financière annuelle par habitant. Cette demande n'entraînant aucune modification dans l'organisation des services, une convention d'accès à la déchetterie avait été signée avec le SIEDMTO pour les années 2017-2022 pour les cinq communes suivantes :

- Colombé-La-Fosse
- Fresnay
- Lévigny
- Maisons-Lès-Soulaines
- Saulcy

Cette dernière est arrivée à échéance et la commune de Thors a sollicité son intégration. Aussi, après accord du SIEDMTO, il est proposé d'établir une nouvelle convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027. Cette prestation s'effectuera moyennant une participation financière annuelle, versée par le SIEDMTO, de 10 € HT par habitant pour l'année 2023. Ce tarif fera l'objet d'une révision annuelle en fonction de l'évolution des coûts de traitement et du taux de TGAP.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ci-joint annexée à intervenir avec le SIEDMTO.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,  
Affiché le 6 avril 2023

Philippe BORDE

Président

